

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CCAS D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024



Auteur : ID : 038-213800154-20240308-D20240308_03-DE

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Contre : 0 Pour : 16 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

Délibération n° D2024-03-08 - 03

Date de convocation : 28/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. SIMONDANT Martial,

Présents : SIMONDANT Martial, BOUVIER Christian, CHAUVIN Pascal, LEMOINE Brigitte, NATIVEL Isabelle, PIOLAT Laëtitia, BOURGET Nicole, CANEL Christian, COLLIN Martine, GREA François, PEYROLA Pascale

Excusé(s) : PIGNARD Laurence

Pouvoirs : GUETAT Suzanne donne pouvoir à COLLIN Martine
BALLET Dominique donne pouvoir à LEMOINE Brigitte
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
BRUN Myriam donne pouvoir à GREA François
ROSTANG Fabienne donne pouvoir à BOUVIER Christian

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023
BUDGET CCAS**

Le conseil d'administration, réuni sous la Présidence de M. SIMONDANT Martial,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté -940,81
- Excédent d'investissement antérieur reporté

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023

- Solde d'exécution de l'exercice
- Solde d'exécution cumulé

Restes à réaliser au 31/12/2023

- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

Solde

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

- Rappel du solde d'exécution cumulé
- Rappel du solde des restes à réaliser

Excédent de financt total

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice -8 628,95
- Résultat antérieur -940,81

Total à affecter -9 569,76

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2024	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	
- Sur-affectation complémentaire volontaire	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	-9 569,76

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président

